

Dans le deuxième cas, ils invoquent l'avantage des majorités qui trouveraient à Cameriano le point le plus central à cheval sur trois routes, notamment sur la route royale de Novare à Turin, tandis que Casalino s'en trouverait éloigné de plus de 4 kilomètres.

Il paraît que conformément à la loi des communes les Conseils provinciaux et divisionnaires auraient déjà délibéré sur cette proposition qui aurait été adoptée par le premier, et repoussée par le deuxième, dont les pétitionnaires réfutent l'avis par divers moyens et notamment pour des erreurs en fait. Dans cet état de choses, votre Commission a pensé qu'en principe il fallait favoriser l'établissement de tout ce qui pourrait être avantageux à une partie notable de citoyens, sans nuire à l'ordre public et à l'action gouvernementale.

Qu'ainsi il appartenait au pouvoir exécutif de délibérer d'abord sur cette demande après avoir pris en fait tous les renseignements nécessaires à ces fins, puis de décider ou de présenter à la sanction du Parlement telle résolution qu'il jugerait convenable.

Qu'enfin les motifs présentés sous ce rapport par les pétitionnaires paraîtraient dignes de considération s'ils ont la vérité pour base. A ces fins la Commission vous propose le renvoi de la pétition au ministre de l'intérieur.

(La Camera approva.)

Petizione 1805. Le syndic de Borgomanero demande la suppression, ou tout au moins un règlement sévère pour ces petits établissements où l'on vend du vin et des comestibles qu'il appelle *brioche*s, et qu'il dépeint comme des repaires d'immoralité et de corruption.

Votre Commission, jugeant que cette pétition contenait des motifs qui pouvaient être pris en considération dans la loi de police, vous propose son renvoi à la Commission chargée d'examiner cette loi.

(La Camera approva.)

Petizione 3679. Sous ce numéro se trouve un mémoire en opposition à deux pétitions qui ont été présentées à cette Chambre par la commune de Voltaggio relativement aux écoles dirigées dans cette localité par la congrégation des missions ensuite d'une libéralité testamentaire.

Ces pétitions ayant été renvoyées le 8 mars aux ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, la Commission vous propose le même renvoi pour ce mémoire.

(La Camera approva.)

Petizione 1832. Le capitaine Boschi demande qu'on admette au Parlement un représentant militaire pour chaque régiment, ou au moins pour chaque division, et qu'on annule les promotions intempestives, dit-il, qui ont été faites dans le mois de mai 1849 dans la brigade des gardes, alors que le Conseil des ministres avait déclaré qu'il acceptait la paix.

Cette pétition ne contenant aucun renseignement ou document, votre Commission vous propose l'ordre du jour.

(La Camera approva.)

Petizione 1802. Le sieur Brunetti, de Turin, se plaint de ce que s'étant rendu en 1848 adjudicataire de diverses fournitures militaires, il n'a pu encore obtenir un arrêté de compte, de ce qu'on aurait réduit ses prix, fait confusion de ses marchandises, donné la préférence à d'autres qui valaient moins que les siennes, et demande que la Chambre pourvoie à cet égard.

Ne constatant pas que le pétitionnaire se soit adressé à l'autorité supérieure et aux tribunaux, la Commission, suivant ses précédents, vous propose l'ordre du jour.

(La Camera approva.)

Le Conseil communal d'Alasio demande la réunion du mandement d'Andora au mandement, dont cette première ville est le chef-lieu. Il se plaint de ce qu'il n'a obtenu aucune réponse, ou bien de ce qu'on lui aurait donné des réponses évasives et dilatoires aux divers recours qu'il avait présentés à toutes les autorités compétentes sous ce rapport, et notamment de ce qu'on aurait renvoyé cette demande à une nouvelle circonscription générale qui n'arrive jamais.

Cette pétition contenant plusieurs motifs qui peuvent mériter considération, d'un autre côté une quantité considérable des habitants d'Andora ayant présenté un contrecours qui contient également des motifs qui doivent être appréciés en même temps, votre Commission vous propose le renvoi de cette pétition au ministre de la justice.

(La Camera approva.)

Sous le n° 1821 se trouve une pétition présentée au nom des carrossiers de San Remo. Faute de signature, la Commission n'a pas cru devoir la réléver.

DEFORESTA, relatore. Petizione 1409. Paolo Francesco Schneider di Genova sottopone alla Camera un progetto per ottenere nello Stato l'imprestato di una somma considerevole senza dipendere, come egli dice, dalla bancocrazia.

Questo progetto consisterebbe nel creare una Commissione mista, composta dei commercianti e di possidenti; cedere a questa Commissione l'amministrazione di qualche reddito dello Stato; farsi dalla stessa Commissione, e sotto la di lei responsabilità diretta, tante azioni di lire 5000 caduna, e suddividersi quelle azioni in tante altre, che sarebbero chiamate azioni figlie di lire 25, 50, 100, 500 e 1000 caduna, cogli interessi al 4 per cento, oltre due per cento per l'ammortizzazione, e cedere poi cotale azioni al Governo affinché le metta in circolazione col corso forzato.

La vostra Commissione, non ravvisando né opportune, né attuabili le idee del petente, è d'avviso che debbasi passare all'ordine del giorno.

(La Camera approva.)

Petizione 1440. Placido Renaldi, detenuto nelle carceri correzionali, chiede che si dichiari d'urgenza la sua petizione 1299, e che si faccia in modo che egli venga tosto giudicato, essendo egli stato illegalmente arrestato.

La Commissione, avendo riconosciuto che la Camera nella tornata del 26 aprile 1850 è già passata all'ordine del giorno sulla petizione 1299, vi propone di passare pure all'ordine del giorno su quella di cui ora si tratta.

(La Camera approva.)

Petizione 1628. Gerolamo Gandolfi propone la soppressione degli stali maggiori delle divisioni e quelli delle piazze con tutte le attuali denominazioni; e vorrebbe che quel servizio si facesse disimpegnare dagli ufficiali del corpo dei veterani, che ne riterrebbero la divisa con qualche speciale distintivo, e lo stipendio col solo aumento di una indennità di alloggio.

La Commissione, considerando che altre petizioni sovra simile argomento sono già state trasmesse al Ministero della guerra; che quella di cui si tratta non contiene d'altre idee lontane dalla ragionevolezza, è perciò d'avviso che anche la stessa debba trasmettersi al signor ministro della guerra.

(La Camera approva.)

Petizione 1646. Airaldi Giulio, di Spigno, provincia d'Acqui, espone che in quella ed in altre provincie dello Stato, i cantonieri si appropriano tutti i prodotti in fieno, arbusti e frutti di ogni genere lungo le sponde, le ripe e nei fossi stessi dei vari rami degli stradali; e propone che tali proventi vengano